



## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

**A - Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

### Déroulement :

1. Un questionnaire de positionnement

#### QUESTIONNAIRE TRANSITION PROFESSIONNELLE

DATE :	REMPLOIE PAR :
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> PROSPECT <input type="checkbox"/> CLIENT	
ÉTAT CIVIL	
NOM :	PRÉNOM :
Tél fixe :	Portable :
Email : .....	@.....
Adresse :	
DONNÉES ENTREPRISE	
Raison sociale :	Contact :
Tél :	Email : .....
Adresse :	
Nombre de salariés à former :	
Précisions :	
SITUATION FACE À L'EMPLOI	
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ	
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /	
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	
PRÉREQUIS :	
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :	
CLASSÉ SANS SUITE : OUI      NON	

2. Une évaluation en situation de conduite ou sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)



## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

***B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.***

Cette possibilité implique cependant trois conditions d'éligibilité :

- Que vous n'ayez pas déjà un permis de conduire
- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

**Déroulement :**

1. Une attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :

Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.



**Attestation sur l'honneur  
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte  
personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1	<input type="checkbox"/> D1
	<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E
	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> DE
	<input type="checkbox"/> B78		

**Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF / de l'apprenant :**

- 1<sup>re</sup> l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2<sup>me</sup> vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

**3<sup>me</sup> la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :**

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

**Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :**

**Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.**  
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

**Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :**

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) : .....

**Document non contractuel – Ne pas jeter sur la voie publique**



## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....  
.....

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**  
 **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**

Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI       NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : .....

Je soussigné M/ Mme .....  
domicilié(e) à .....

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A .....Le.....

Signature du titulaire : ..... Nom et signature du responsable de l'organisme de formation : .....

*Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.*

p. 2 / 2

2. Une évaluation en situation de conduite ou sur tablette à l'auto-école (voir « procédé d'évaluation avant la formation - document 2.2 »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

### Information du public :

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/essonne/soisy-sur-seine/freedom-formations>